

LE DAUPHINE LIBERE
Société anonyme au capital de 24 769 520 €
Siège social : 650 route de Valence – 38113 VEUREY-VOROIZE
R.C.S. Grenoble B 057 502 742

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2025**

Le 24 juin 2025, à 11 heures 30, le Conseil d'administration s'est réuni en présentiel et par visioconférence au Restaurant CHAVANT – 2 rue Emile Chavant – 38320 BRESSON, sur convocation de sa Présidente à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

(...)

- Démission d'un administrateur – cooptation d'un administrateur ;
- Démission du directeur général – nomination d'un nouveau directeur général ;
- Questions diverses.

(...)

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR – COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Madame la Présidente informe le Conseil de la décision de Monsieur Christophe VICTOR de démissionner de son mandat d'administrateur avec effet à compter du 5 juillet 2025 et lui manifeste sa reconnaissance pour son implication tout au long de son mandat.

Madame la Présidente propose au Conseil de pourvoir au remplacement de Monsieur Christophe VICTOR et de procéder à une nomination provisoire par cooptation de Monsieur Pierre FANNEAU pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2027.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de nommer à titre provisoire, à compter du 5 juillet 2025, en remplacement de Monsieur Christophe VICTOR et sous réserve de ratification par la plus proche assemblée,

Monsieur Pierre FANNEAU

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027.

Monsieur Pierre FANNEAU a déclaré vouloir accepter par avance le mandat qui lui serait confié.

DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL – NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

Madame la Présidente indique que Monsieur Christophe VICTOR a aussi fait part de sa démission en qualité de Directeur général à effet du 5 juillet 2025.

Les membres du Conseil prennent acte de cette démission.

Madame la Présidente demande au conseil de bien vouloir pourvoir à son remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil, décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Pierre FANNEAU, en qualité de Directeur général, avec effet au 5 juillet 2025, pour toute la durée du mandat de la Présidente du conseil d'administration, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2028.

Le Directeur général sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société et dans la limite de l'objet social.

Il prendra notamment en charge la fonction de Directeur de la Publication.

Monsieur Pierre Fanneau a déclaré vouloir accepter par avance le mandat qui lui serait confié.

(...)

POUVOIRS A DONNER

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Directeur général, à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre des présentes décisions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et un administrateur.

Pour copie certifiée conforme
Le Directeur général
Monsieur Christophe VICTOR

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Victor', written over a horizontal line.